

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE COSSAYE  
DEPARTEMENT DE LA NIEVRE  
SEANCE DU 25 MARS 2024 A 19 HEURES 00**

---

**Nombre de Membres :**

. Afférents au Conseil Municipal	15
. Présents	12
. Qui ont pris part à la délibération	14

L'an deux mil vingt quatre, le six mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Eric VENUAT, Maire.

**Présents** : M. VENUAT Eric, M. MORIZOT Christophe, M. GILBERT Hervé, M. GILBERT Michel, M. NAUX Louis, M. VAJDIC Laurent, M. VASSART Numa, Mme DUFRESNE Florence, M. CHASSERY Daniel, M. LAROCHE Vincent., CHARTIER Alain, LAUDE Henry

**Absente** : Mme BROCHIER Jeannine

**Absents excusés** : M. LION Bernard, absent, a donné procuration à M. GILBERT Michel  
M. TICHOUX Thomas, absent, a donné procuration à M. VENUAT Eric

**Secrétaire de séance** : VASSART Numa

**Date de la convocation** : le 18 mars 2024

\*\*\*\*\*

**Objet de la délibération :****Projet de bar ambulant**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une proposition reçue en mairie concernant la création d'un bar ambulant, remorque tractée qui visiterait les villages aux alentours de Maltat dans un rayon d'une trentaine de kilomètres. Ce projet aurait dans le but de proposer aux habitants des bières artisanales, vins de producteurs, boissons sans alcool et petite restauration (planches apéritives, tapas, snacks...).

Le projet en est encore au stade de l'étude de marché, c'est pourquoi ils démarchent sur les communes qui les intéressent.

Le conseil municipal ne s'oppose pas au projet à partir du moment où il pourrait venir les jours de fermeture du bar de la commune. Une rencontre sera demandée pour discuter du projet.

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,



Eric VENUAT